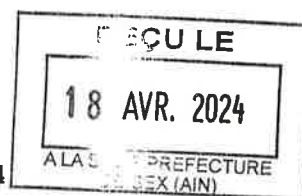


AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **LELEX****Nombre de membres**

afférents au C.M : 08
en exercice : 08
qui ont pris part
à la délibération : 07

SEANCE du 04 avril 2024



L'an deux mille vingt quatre, le 4 avril,
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation
27/03/2024

Etaient présents :

LEVRIER Patrick Adjoint
GABRIEL-ROBEZ Delphine, MERMET Jacques, TREMBLAY Sacha,
GROSGURIN Jean-pierre.

Date d'affichage
27/03/2024

Excusée : GROSGURIN Laurence pouvoir à Patrick LEVRIER
Absent : PERONNET Gilles

Elue secrétaire de séance : GABRIEL-ROBEZ Delphine

Objet : Programme de coupe proposé par l'ONF pour 2024

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette ; c'est-à-dire des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

Le Maire présente le programme de travaux proposé par l'ONF pour 2024 dans les forêts relevant du Régime Forestier

Le montant des travaux de maintenance et opérations liées à l'accueil du public (parcelles 1 et 6) s'élève à 2 021.45 € TTC.

Les frais d'exploitations et ATDO (Assistance Technique à Donneur d'Ordre) s'élèveront à environ 5 135€.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré par **07 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

VALIDE le programme proposé pour 2 021.45 € TTC ainsi que les frais d'exploitation et ATDO pour 5 135 €

PROCEDE à son inscription au budget primitif 2024

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires.

Pour copie conforme

Le Maire

Roger GROSSIORD

